

Vente 2022+ : gestionnaire du commerce de détail CFC « Vente automobile » et « Après-vente automobile »

Critères à remplir par les entreprises formatrices

En plus de la formation de gestionnaire du commerce de détail CFC « Après-vente automobile » (anciennement logistique de pièces détachées), l'UPSA proposera dès 2022 la nouvelle formation de gestionnaire du commerce de détail « Vente automobile ». Pour être habilitées à former des apprentis dans les deux branches de formation et d'examen, les entreprises formatrices devront remplir les conditions définies. **Carla Stampfli**



Les gestionnaires du commerce de détail CFC Vente automobile les experts en vente de demain. Photo: médias de l'UPSA

AEROLIFT - ABARTH - ALFA ROMEO - BANNER - BRIDGESTONE - CASTROL - CFC - CHRYSLER - CONTINENTAL - DAIHATSU - DODGE - DUNLOP

1 shop en ligne - 16 marques de pièces de divers constructeurs

Chez nous vous recevez des pièces détachées d'origine de 16 marques de véhicules renommées - tout d'une seule source. Produits de qualité à des prix équitables - livrés dans toute la Suisse jusqu'à trois fois par jour.

MG - MICHELIN - MOBIL - MODULA - MOTOREX - MONT BLANC - NOKIAN - NORDRIVE - OSRAM - PACKLINE - PANOLIN - PETEX - 4PETS



Dès l'année prochaine, les jeunes auront la possibilité de se former dans le secteur des ventes et d'acquérir ainsi un savoir-faire en matière de conseil à la clientèle et de vente de véhicules. Pour être autorisées à proposer la nouvelle formation initiale, les entreprises devront disposer de l'équipement et de l'assortiment minimums correspondants.

« Les exigences minimales ont été définies par la commission Commerce de détail de l'UPSA », déclare Olivier Maeder, responsable de la formation à l'UPSA. L'organisation faitière Formation du commerce de détail suisse (FCS) examine

actuellement cette proposition. « Les exigences minimales ne sont ainsi pas encore définitivement adoptées. Nous souhaitons toutefois que les entreprises formatrices soient informées dès maintenant et connaissent les critères à remplir en plus des exigences techniques, afin que les apprentis puissent se former dans ce secteur si important pour les entreprises. »

Les exigences minimales fixées pour les entreprises qui disposent d'un stock de pièces de rechange exploité activement intégrant des zones d'exposition pour les pièces de rechange et les accessoires sont indiquées sur le site metiersauto.ch.

« Nous tiendrons régulièrement nos membres informés de l'évolution des négociations avec l'association faitière FCS par le biais des canaux en ligne de l'UPSA », indique Olivier Maeder. Brigitte Hostettler, responsable de la formation commerciale initiale et du commerce de détail, se tient à votre disposition pour toute question en lien avec les exigences minimales : brigitte.hostettler@agvs-upsa.ch ou 031 307 15 28. <

Plus d'informations sur : metiersauto.ch 

Gestionnaires du commerce de détail CFC « Vente automobile » : exigences minimales susceptibles de s'appliquer

Infrastructure et personnel : 200 postes à plein temps dans la vente, dont une personne habilitée à former ; showroom pour quatre véhicules ; zone d'exposition extérieure pouvant accueillir dix véhicules ; point de livraison de véhicule ; point de vente disposant d'un propre atelier ou entreprise partenaire disposant d'un atelier ; atelier interne ou atelier avec une entreprise partenaire ; borne de recharge électrique ; poste de travail dans la zone de vente équipé d'un ordinateur fixe ou portable et d'un accès au système et à Internet ; poste de travail de vendeur avec outil de prospection, CRM, configuration et évaluation des véhicules, offres et contrats.

Écologie : concept d'élimination et approche environnementale.

Gestion de véhicules : en interne, dans l'entreprise principale ou partenaire.

Produits et prestations : voitures neuves ou d'occasion ; prestations, p. ex. de financement et d'assurance, location de véhicules, offres d'abonnement automobile, location d'accessoires ou de prestations de service.

Accessoires : possibilité de présentation d'accessoires et d'articles de merchandising.

Outils de vente : brochures et catalogues imprimés ou numériques, présentation par le biais d'expositions, de systèmes en ligne ou d'échantillons de tissu, de cuir, de couleur ou de peinture.

Procédure de paiement : proposition de diverses méthodes de paiement : espèces, carte bancaire, leasing ou vente sur facture.

Gestionnaires du commerce de détail CFC et Assistant/-e du commerce de détail AFP « Après-vente automobile » : exigences minimales susceptibles de s'appliquer

Exigence générale : concept d'élimination et approche environnementale

Technologie et technique : pièces de groupes moteurs provenant notamment de moteurs à combustion et électriques ; pièces de la chaîne cinématique ; suspensions telles que les jantes et les pneus ou les freins et la direction ; composants électriques, notamment les batteries de démarrage, les accumulateurs, le démarreur et l'alternateur ; systèmes d'éclairage tels que les ampoules ou les composants des systèmes d'éclairage.

Offre de services : prestations telles que la maintenance et la réparation de véhicules, l'hôtel à pneus ou la location d'accessoires.

Gamme de pièces de rechange : pièces de rechange mécaniques et électroniques, pièces de service ; pièces d'usure ; pièces de carrosserie ; produits tels que les lubrifiants, le produit lave-glace ou le liquide de refroidissement ; consommables.

Gamme d'accessoires : systèmes de support tels que les coffres de toit, les porte-skis, les porte-vélos, les supports de base ou les barres de toit ; dispositifs de traction fixes, amovibles ou abaissables électriquement ; accessoires de protection intérieurs et extérieurs tels que tapis de coffre, tapis de sol, tapis en caoutchouc, bandes de protection, housses de voiture toutes saisons, protections de seuil de chargement, garde-boue ou dispositif de maintien des bagages ; accessoires de sécurité tels que sièges auto enfant, triangle, gilet de sécurité, trousse de premiers

secours, extincteur ou produits pour le transport d'animaux, produits saisonniers tels que chaînes à neige, spray dégivrant, grattoir à glace, glacière ou pare-soleil pour le pare-brise ; produits d'entretien pour l'intérieur et l'extérieur du véhicule ; articles de mode et de merchandising tels que vestes, t-shirt, polo, casquette, chaussures, lunettes de soleil, porte-monnaie, coupe-papier, tasse, porte-clés ou lampe de poche.

Outils de vente : brochures et catalogues imprimés ou numériques, présentation par le biais d'expositions, de systèmes en ligne ou d'échantillons de tissu, de cuir, de couleur ou de peinture.

Caisse : proposition de diverses méthodes de paiement : espèces, carte bancaire, leasing ou vente sur facture.

- EAL - FALKEN - FIAT - FIAT PROFESSIONAL - FORD - GEV - GOODYEAR - JEEP - KIA - KLEINMETALL - LAMPA - LANCIA - LEXUS - LLUMAR



À commander ici :

shop.fibag.ch
orders@fibag.ch
062 285 61 30

FIBAG
Fibag SA
Lischmatt 17
4624 Härkingen

- PIRELLI - ROVER - SHELL - SIMONI RACING - SUBARU - SWISS KLICK - THULE - TOYOTA - UEBLER - VREDESTEIN - WYNNS - YOKOHAMA